

## SHS et Santé environnement<sup>1</sup>

En 2013, l'alliance Athéna a contribué à la réflexion sur le plan Santé/Environnement 3. Le présent texte tente de pallier les manques de liens établis entre santé et alimentation et la faible place laissée aux questions d'adaptation aux changements climatiques. D'autres pistes pourraient être creusées qui concernent le système de santé (systèmes de soin et de protection sociale des populations et rapports avec les secteurs industriels de la santé).

### **A – déterminants sociaux, démographiques et environnementaux de santé, risques et expertise, crises sanitaires, anticipation et réparation**

1. **Dynamiques sociales des risques.** Victimes, expertises, normes, réparation (qui insiste sur les aspects collectifs, la gestion des controverses, la gestion de la norme, la mise à disposition en open access des résultats des recherches). Cette dimension pourrait être appuyée en étudiant les formes de mobilisation des victimes avérées ou des populations exposées, les formes de représentation des populations concernées. Comme le présentait le texte de 2013, les questions de la causalité et de l'imputabilité et celles de la contextualisation et de l'histoire de la contamination sont particulièrement vives, elles se traduisent notamment par une demande de prise en compte du préjudice écologique.
2. **Déterminants sociaux de la santé et de la maladie.** En portant l'attention sur la constitution des allergies, sur la qualité de l'air et plus généralement sur les accès équitables aux ressources naturelles vitales. L'objectif est d'intégrer dans les approches en termes de santé publique et dans des enjeux scientifiques, ou professionnels, les questionnements de justice environnementale, inter ou transgénérationnelle...

---

<sup>11</sup> Cette contribution reprend une partie de la contribution de l'alliance Athéna de 2013 complétée par une analyse des forces de recherche en SHS réalisée à partir de la base « structures de recherche », par un bilan du PNSE3 et par de nombreux échanges avec l'alliance ALLENVI.

3. **Gestion des épidémies.** Représentations, connaissance, pratiques. Les grandes épidémies ont fait l'objet de travaux (Ebola, les zoonoses) qui renvoient à des questions d'état des systèmes de santé, d'enregistrement des pathologies et de capacité à disposer de systèmes d'alerte à la hauteur des besoins. Ce point est aussi une dimension du point D.

## **B- Enjeux de santé des modes de vie et de travail**

Ce point intègre les enjeux de santé au travail, d'alimentation, d'approches intégratives.

4. **Santé et travail.** En mobilisant des approches sociologiques, historiques, anthropologiques, juridiques, ergonomiques, économiques, statistiques, épidémiologiques, cliniques, on peut déterminer le caractère souvent multifactoriel de l'apparition des troubles ou pathologies liés au travail. La santé au travail est un problème majeur avec des permanences, par exemple sur les cancers, et des accentuations pour les maladies liées aux stress, aux formes d'organisation individualisée et aux statuts des nouveaux emplois. Evoqué sous le vocable de « souffrance au travail », l'environnement professionnel rend compte ici moins des dimensions physiques que des interactions avec autrui et des conflits de normes imposées par l'emploi. La question de la reconnaissance des maladies professionnelles demeure un enjeu notamment dans les professions manipulant des produits phytosanitaires (métiers agricoles) ou des produits pharmacologiques. La sous-traitance des métiers à risques (dépollution), soit sur les populations sans statut, soit vers des pays à bas coût de mains d'œuvre (avec des pollutions qui touchent les salariés et leurs familles), est également un phénomène en expansion qu'il convient d'étudier. <sup>[1]</sup><sub>SÉP</sub>

5. **Engagement des sciences humaines et sociales dans les méthodes intégrées.** Couplage des données environnementales, de santé avec des données de population, afin de construire des modèles statistiques prédictifs. Ce sujet, proposé en 2013, demeure une priorité qui permet de développer des projets interdisciplinaires avec les sciences de l'environnement. Cet effort de modélisation pourrait intégrer des préoccupations de pollution atmosphérique, d'effets de l'environnement et des modes de vie sur la santé des populations.

6. **Alimentation, environnement et santé.** Des projets à l'articulation de ces trois sujets permettent d'aborder les enjeux de l'utilisation des produits phytosanitaires, des évolutions alimentaires et les enjeux de la sécurité alimentaire durable pour les populations à différentes échelles dans une dimension sociale, économique et anthropologique.

## C-Santé et environnement face aux changements globaux

Le troisième point devrait prendre en compte les phénomènes de changement globaux qui engagent une évolution des attendus antérieurs :

7. **Approches socio-historiques des normes et des imputations causales.** Pour aborder les questions d'imputabilité des phénomènes, de socialisation des résultats scientifiques et de leurs incertitudes. A ce chapitre pourraient être rattachées les conditions de production et d'échange des savoirs et de traduction en norme (taux de pollution atmosphérique, limite maximale de résidus). Ce thème suppose une coopération des sciences sociales, notamment des sciences et technique en société avec les sciences de la vie et les sciences de l'environnement.
8. **Perception des phénomènes, comportements attendus ou constatés, processus de décision.** Les processus de décision, les registres d'action (anticipation, prévention, gestion, information, réparation...), les modalités d'apprentissages collectifs et de coordination... ouvrent autant de questions pour des travaux approfondis. Ces questions appellent des approches aux différentes échelles temporelles (urgence, long terme...) et spatiales (micro, meso, macro). Les démarches comparatives entre différentes zones géographiques et culturelles pourraient être mobilisées.
9. **Emergence et gestion des risques et des crises.** En recentrant la question sur les changements climatiques ou globaux et en y associant une approche située des politiques publiques, des jeux d'acteurs sociaux et économiques, de la genèse de tensions ou de coalitions. Cette proposition reprend les objectifs du paragraphe de 2013 « Action collective et politiques publiques », et introduit avec plus de force les questions d'anticipation, de déni, voire d'accentuation et les conséquences attendues ou non en termes de santé et d'évolution de l'environnement. La notion de risque est en soit un objet lorsque la stabilité des phénomènes n'est plus assurée. La question est d'autant plus intéressante que la mutation des écosystèmes modifie dans le même moment, tant les questions de santé publique, d'enjeux climatiques que des enjeux de biodiversité.
10. **Articulation des politiques publiques environnementales et sanitaires, modélisation des enjeux et partage des anticipations.** L'adaptation des politiques publiques aux changements globaux est porteuse de conflits d'objectifs, de déplacement des spécialisations anciennes et de renouvellement des outils d'évaluation. Les projections des analyses économiques sont confrontées à des temporalités et des échelles de temps peu communes. Ces enjeux interrogent tout à la fois l'expertise publique et la recherche en science de l'homme et de la société, mise au défi dans sa spécialisation et ses approches.

**D - Des données SHS sur la santé et l'environnement au service d'une démocratie environnementale et sanitaire, de la préservation de la liberté individuelle et de l'innovation.**

11. Pour traiter certains des thèmes précédents, il importe de disposer de données dans l'ensemble des secteurs considérés. Elles doivent être interopérables pour être appareillables lorsque cela est pertinent et permettre des initiatives de recherche interdisciplinaire associant des projets issus des trois secteurs et des sciences du numérique. Les SHS doivent participer à la constitution d'infrastructures de données associant des sources SHS/ environnement/santé.
12. L'expertise scientifique des SHS doit être renforcée notamment dans les appels à projets concernant les données en sciences de la vie et d'environnement.
13. Les efforts de recherche sur les enjeux juridiques économiques et scientifiques du recueil, du stockage et de l'accès aux données personnelles doivent être renforcés. Les politiques de recueil d'informations à caractère personnel sur les modes de vie et les pratiques de santé par des opérateurs privées méritent tout particulièrement d'être étudiées.
14. La mise à disposition des résultats scientifiques et l'accès à des sources de données fiables devraient constituer un objectif. Objet de débats et de controverses, l'impact de l'environnement sur la santé humaine constitue en effet une demande forte des citoyens.